



AGENCE IMMOBILIER DE DEMAIN

Barème d'honoraires **MAXIMUMS**, immeuble à usage d'habitation ou professionnel.

Les honoraires **MAXIMUMS** ne sont pas dégressifs et sont à charge acquéreur. En cas de délégation de mandat, les honoraires sont ceux de l'agence ayant pris le mandat.

5,00 % TTC au-delà de 500 000 €
5,50 % TTC pour un prix net vendeur de 350 001 € à 500 000 €
6,50 % TTC pour un prix net vendeur de 250 001 € à 350 000 €
7,50 % TTC pour un prix net vendeur de 200 001 € à 250 000 €
8,50 % TTC pour un prix net vendeur de 150 001 € à 200 000 €
9,00 % TTC pour un prix net vendeur de 125 001 € à 150 000 €
9,50 % TTC pour un prix net vendeur de 100 001 € à 125 000 €
10,00 % TTC pour un prix net vendeur de 50 000 € à 100 000 €
11,00 % TTC pour un prix net vendeur inférieur à 50 000 €

AVEC MINIMUM DE 490 € TTC.

Concernant les mandats de location :

Honoraires liés à la mise en place d'un locataire :

8€ TTC du m² habitable en zone non tendue

10€ TTC du m² habitable en zone tendue

12€ du m² habitable en zone très tendue

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3€ TTC du m² habitable

Déclarations légales :

ORPI - IMMOBILIER DE DEMAIN
Toutes transactions sur immeubles et
fonds de commerce
S.A.S. au capital de 50 000 €
Siège social : 45 rue Auguste Meunier
77500 CHELLES
RCS MEAUX B 483 768 255

TVA intracommunautaire : FR 89483768255
Carte professionnelle 77012016000013178 délivrée par la CCI de
Seine et Marne le 18/10/2016
L'agence ne prend pas de fonds séquestre
Garantie RCP accordée par ALLIANZ, 87 avenue de Richelieu,
75002 Paris

Correspondant TRACFIN : Monsieur Jérémy SELLEM

Dans le cadre des informations TRACFIN, la présentation de la pièce d'identité des visiteurs est obligatoire.

Mise à jour le 08/02/2024

